N° 3302 — 1re Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 1er Juillet 1897

LE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION: ROUBAIX, 19, rue des Fabriques (près la place de la Liberté). TOURCOING, rue Neuve, 95

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

ARCHIVES Communales Roubaix

Excellente journée

« Excellente journée pour la cause catholique », écrit au journal le *Peuple français*, M. Louis Guilbert, professeur au Petit-Séminaire de Versailles, après avoir rendu compte des scènes tumultueuses provoquées dimanche dans cette ville par les cléricaux.

De graves bagarres se sont produites; des commissaires de police ont été frappés à coups de pied et à coups de poing, les agents ont été chargés par les manifestants et « transportés sous la poussée tout près du parvis de l'église, comme le roche battu par le flot », — c'est un récit de la *Dépêche* que nous empruntons cette expressive image —; des prêtres ont eu leur soutane mise en lambeaux... Excellente journée !

Sans la modération et le sang-froid des agents, le sang aurait probablement coulé. Et le digne professeur du petit séminaire de Versailles aurait trouvé la journée plus « excellente » encore.

Tels sont les sentiments qui animent, à l'heure actuelle, les membres de notre beau clergé de France ! Telle est la façon dont ils pratiquent le fameux apaisement dont depuis quelque temps les journaux cléricaux affectaient de proclamer la nécessité et de vanter les mérites.

Le mot d'ordre est donné de la rébellion contre la loi qui réglemente la sortie des processions. « La liberté ne se demande pas, elle se prend » : ce cri insurrectionnel a retenti sur toute l'étendue du territoire français, dans toutes les villes, dans toutes les paroisses ; et partout les actes ont répondu aux paroles ; partout des processions, plus ou moins déguisées, ont été organisées ; partout la loi a été plus ou moins ouvertement violée.

Du moins, dans notre région du Nord, les prêtres se sont effacés le plus possible, laissant les laïques de robe plus ou moins courte, se mettre en évidence, et diriger les manifestations.

A Versailles, il n'en a pas été de même. C'est le clergé, ce sont les curés et vicaires, ce sont les professeurs des grand et petit séminaire et leurs élèves, qui se sont mis à la tête du mouvement, qui ont excité la foule à la rébellion contre la police, qui ont donné l'exemple des provocations et des violences.

Samedi, la *Croix de Seine-et-Oise* avait publié un article où elle rappelait qu'au commencement du règne de Charles IX, les protestants, étant les maîtres de la ville d'Alençon, avaient interdit les processions.

Et la *Croix* ajoutait : « Un des catholiques, patron du corps des bouchers, réunit ses corélligionnaires et ses confrères et leur donna l'ordre de se munir de leurs assommoirs, de leurs coutelas, et, suivis de leurs chiens, d'escorter ainsi la procession de la Fête-Dieu. On respecta la procession, et personne jusqu'en 1789 ne contesta plus les droits des catholiques d'Alençon. »

On devine l'impression produite sur les « fidèles » par ces criminelles excitations, et dans quel état d'esprit devaient se trouver, dimanche, les manifestants catholiques.

Quoi d'étonnant, après cela, que des rixes aient éclaté, que la procession annoncée ait dégénéré en bagarres et en tumulte ?

Le gouvernement restera-t-il plus longtemps indifférent devant ce soulèvement clérical ?

Si les cléricaux font preuve de tant d'audace, c'est certainement parce qu'ils se croient assurés de l'impunité, c'est qu'ils se sentent plus forts qu'autrefois et espèrent en imposer aux pouvoirs publics.

Il y a dix-huit ans que les processions sont interdites à Versailles. Et toujours jusqu'ici le clergé de cette ville s'était incliné devant la loi. Comment expliquer sa révolte subite ?

A Brest, où une manifestation analogue s'est produite, un fait mérite d'être signalé, qui nous montre bien l'influence de l'esprit nouveau auquel nous sommes actuellement soumis.

Le maire ayant pris un arrêté interdisant les processions, l'archiprêtre a convoqué, par avis publié dans les journaux locaux, les catholiques à s'associer à une procession autour de l'église. La procession a eu lieu du reste, dans le calme, et le *Temps*, auquel nous empruntons ces renseignements, ajoute que dans le cortège se trouvaient un grand nombre d'officiers des armées de terre et de mer. »

Ainsi, nos officiers ne se contentent plus d'afficher, en toute occasion, leurs sentiments cléricaux ; les voici qui s'associent publiquement à la violation de la loi.

Que devient alors la discipline? Et qui empêchera, maintenant, les soldats de participer à des manifestations républicaines ou socialistes ?

Telle est aujourd'hui notre situation. Les cléricaux se croient toutes licences permises. C'est aux cris de : « A bas la police, mort aux vaches » qu'ils se sont rués dimanche, à Versailles, contre un poste de police où étaient renfermés vingt-cinq des leurs.

Et c'est par des épithètes de « lâches » et de « sauvages » qu'ils qualifient les agents qui ont fait leur devoir.

La *Dépêche* nous annonce même qu'un professeur au petit séminaire de Versailles, citoyen anglais, qui n'a pas craint de se rebeller contre la police, a adressé à l'ambassadeur d'Angleterre une plainte contre la France.

Nous avons là, une fois de plus, un saisissant exemple du patriotisme des cléricaux.

Espérons que le gouvernement aura au moins la fermeté de faire reconduire à la frontière ce trop bouillant fils d'Albion. Et espérons aussi que les républicains de la Chambre se dépêcheront de comprendre la nécessité d'en finir avec l'agitation cléricale, et de ne pas permettre le renouvellement de ces « excellente journée ».

Georges ROBERT.

Le rajeunissement des cadres

La guerre de 1870 nous a appris à quiver de plus près qu'autrefois ce qui se passe chez nos voisins. En ce qui concerne l'armée allemande, notamment, notre état-major ne néglige aucun moyen pour être renseigné. Il a des surveillants officiels et, très probablement, de ces agents officieux qui prennent un autre nom quand c'est nous qu'ils surveillent.

Mais il n'y a pas que des secrets à surprendre pour connaître les causes de la force de l'organisation allemande. Il est tels faits qui, pour se manifester au grand jour, ne portent pas moins un enseignement dont nous devons tirer profit. Celui-ci, par exemple : En trois mois, l'empereur d'Allemagne a mis d'office à la retraite trente généraux, dont quelques-uns étaient d'un an, d'autres deux ans, d'autres trois ans de grade seulement.

En France, que faisons-nous pour le rajeunissement des cadres, qui a une si grande importance au point de vue de la vitalité et de la vigueur de l'armée ? Les coupons hebdomadaires, trimestriels, mettent les règlements, comme si les généraux appelés à tenir entre leurs mains à un moment donné le sort de la nation étaient de bons employés civils, de respectables rouds de cuir dont les droits sont sacrés.

C'est qu'on oublie un peu trop chez nous que dans cette question du rajeunissement des cadres, les convenances particulières doivent s'effacer devant le salut de la France, qui est le loi suprême, c'est que l'on oublie qu'à l'époque la plus glorieuse de son histoire militaire ce sont des généraux de vingt-cinq ans qui ont donné la victoire à la France, des généraux qui avaient l'audace, l'activité propres à la jeunesse.

On dit que le ministre de la guerre tient prête une loi sur l'avancement dans l'armée. Pourquoi tarde-t-il à la publier ? La mesure prise par l'empereur Guillaume est faite pour justifier toute initiative tendant à nous mettre, en ce qui concerne le commandement, sur un pied d'égalité vis-à-vis de l'Allemagne.

UN MYSTIFICATEUR

Henri d'Orléans n'a pas accompli ses fameux voyages

Le *Gil Blas* reproduit une conversation qu'il a eu avec un « fonctionnaire colonial » révélant que le prince Henri n'aurait pas accompli en réalité certains de ses fameux voyages dont il conta publiquement les péripéties dans des écrits et des conférences — entr'autres à Lille — et pour lesquels il a été décoré. Ce fonctionnaire dit du prince :

Il a mystifié tout le monde : le ministère, le gouvernement, le public.

Il n'est pas allé au Laos. Il n'a pas chassé dans le Sunderbund. Je l'affirme et toutes les personnes dignes de foi habitant ces contrées, le déclareront comme moi.

Le Sunderbund ! si on savait bien, ici, ce que c'est que le Sunderbund ! ... Une île immense, à peu près au tout temps inondée, formée par les alluvions du Delta du Gange et, en réalité, un égout et un charnier. En effet, c'est là que viennent s'arrêter dans les branches à fleur d'eau, les cadavres d'hommes ou d'animaux jetés par les Hindous et les détritus charriés par le fleuve. Sous le soleil et la pluie, tout cela pourrit aussitôt, en un seul jour. Et il ne vit dans ce lieu infect que des serpents, des crocodiles, des corbeaux et autres oiseaux de charnier.

L'île est partagée en plusieurs tronçons par les bras du fleuve. Les navires connaissent bien cet endroit, qui est réputé un lieu maudit. Quand ils passent là, ils forcent de vapeur et, malgré cela, la puanteur est parfois si violente et si insupportable que des marins tombent malades et des cas subits de fièvre se déclarent souvent.

Et c'est là que le prince Henri d'Orléans aurait tranquillement chassé — chasse pendant six mois ! Et le Laos ? Quand j'y être allé pendant un séjour à Saïgon, comme le prince l'a conté, je puis déclarer personnellement que cela est inexact.

J'étais, en effet, moi-même à Saïgon, lors de ce séjour du prince. Je le connaissais depuis longtemps et il me connaissait. Etant enfant l'un et l'autre, nous nous étions rencontrés maintes fois à jouer chez M. Harxcourt, gendre du général de Charibin à St-Brieuc.

Or, durant le temps où il est resté à Saïgon, c'est-à-dire deux mois, il s'est contenté, entre quelques « noces et festins », d'aller en partie de chasse aux environs, avec des personnes qui l'invitaient, et ses excursions lointaines se sont bornées à prendre, pour 60 piastres — comme tout le monde pouvait le faire, le bateau des messageries qui fait le service d'Angkor, à visiter les ruines avec les autres voyageurs et à revenir avec eux, sans pousser plus avant. Or, Angkor n'est même pas au Laos, mais au Cambodge.

Echos et Nouvelles

La statistique constate que l'on a apporté l'an dernier 60 mille kilos de poissons de plus que l'année précédente.

***

Après le volapück, voici qu'un M. Gascon Moch, publiciste, propose de le remplacer par l'*Esperanto*, ce qui veut dire en français « celui qui espère ».

***

Le baronne de Hirsch a fait don de plus de deux millions 1/2 à la Société philanthropique. Les intérêts serviront à payer 25 pensions de 3,000 francs chacune à des femmes du monde réduites à la misère à la suite de revers.

AU JOUR LE JOUR

LILLE

et le Quartier St-Sauveur

XXX

L'invention des chemins de fer commençait à révolutionner le monde. La question fut portée pour la première fois à la tribune française, le 15 mai 1835. L'Angleterre, l'Amérique, la Belgique avaient devancé notre pays pour la construction des réseaux ferrés qui, déjà, sillonnaient leurs territoires en tous sens. Dans les deux premiers de ces pays, l'initiative privée avait seule réalisé la construction des voies; le gouvernement belge, lui, plus pratique, s'était attribué les bénéfices de l'entreprise installée à ses frais.

Que ferait la France ? Etablirait-elle elle-même les chemins de fer ou bien favoriserait-elle les financiers en leur concédant le monopole. Poser la question, c'était la résoudre à l'époque où l'agiotage était maître absolu des destinées du pays.

Le ministre du commerce, M. Martin (du Nord), était cependant partisan de l'entreprise par l'Etat. Son premier projet, timidement présenté, dotait coûter 280 millions fut ajourné par la Chambre.

Le 45 février 1838 il revint devant l'Assemblée avec un vaste plan créant neuf lignes de chemin de fer de Paris aux frontières, représentant une longueur de onze cents lieues et nécessitant une dépense de un milliard.

La proposition du gouvernement fut accueillie par des cris de fureur de la part des banquiers, des faiseurs d'affaires, de tous ceux qui avaient fait leur dévoûs sur cette nouvelle source de richesses.

A une immense majorité le projet fut repoussé. Argon, nommé rapporteur, conclut en faveur de l'initiative privée et malgré l'admirable discours de Lamartine la Chambre adopta ses conclusions. Les capitalistes n'avaient pas encore réuni assez de fonds pour commencer les travaux. La question resta en suspens jusqu'en 1842 époque à laquelle les partisans du monopole de l'Etat étaient définitivement vaincus. La loi abandonnait la construction des réseaux de chemins de fer aux compagnies privées.

Il n'y eut d'exception que pour la ligne de Nimes à Montpellier et celle de Paris à la Belgique par Lille et Valenciennes intéressantes au plus haut point pour les intérêts de l'Etat, non pas pour les exploiter lui-même, mais pour en faire généreusement don à des syndicats financiers. La ligne du Nord qui ne coûta pas moins de trente millions, devint la propriété de M. Rotschild.

***

Dès qu'il avait été question de l'établissement des chemins de fer, la municipalité de Lille s'était préoccupée d'en tirer le meilleur parti possible pour les intérêts de la ville. Sa première préoccupation fut d'obtenir la construction de la gare dans l'intérieur de ses murs, chose difficile à l'époque où la moindre brèche dans les remparts compromettait la défense d'une ville forte. Les discussions commencèrent activement après des pourvoirs publics sans que l'on ait cependant fixé l'endroit où serait construit le débarcadère.

Plusieurs quartiers de la ville revendiquaient cette faveur. Il avait même été sérieusement question sur une proposition de M. Pascal, conseiller municipal, de choisir le quartier Saint-Sauveur. On démontrait, non sans raison, que les frais d'expropriation n'eussent pas été considérables, mais précisément à cause de la modestie des petits propriétaires du quartier, incapables de jouer leur rôle dans la curée contemporaine, on abandonna ce projet pour examiner exclusivement ceux des grands propriétaires des environs de la place des Buisses ou du Calvaire, magnifique promenade située à l'endroit où ont été percées les rues Gombert et Jean-Sans-Peur.

Les discussions entre les partisans de l'un et de l'autre endroits furent très vive. La ville se trouva partagée en deux camps : les habitants de la Barre et de Blanchisseries. Des commissions municipales firent enquête sur enquête, rédigèrent rapport sur rapport, se montrèrent toujours plutôt favorables à la place des Buisses prétexte que la construction du débarcadère dans la plaine du Calvaire aurait précisément pour inconvénient de donner à la commune voisine, à Wasmes, les bénéfices que les Lillois voulaient conserver. Les calvairistes, soutenus par la Chambre de commerce, prétendaient de leur côté que le lieu pittoresque qu'ils avaient choisi, au centre d'admirables jardins coupés d'une rivière aux eaux limpides, séduiraient les voyageurs de passage; ils ajoutaient qu'en percant le jardin de l'hôpital militaire et élargissant la rue de la Nef, on créerait une voie directe et rapide vers le centre de Lille; au contraire, même en expropriant les abords de la place des Buisses, le centre de Bonne-Fils, la poudrerie, le jardin de M. Barrois, on ne supprimerait pas encore le dédale des rues étroites et malsaines reliant la nouvelle gare à la place.

Pendant toutes ces discussions, quelques petites lignes de chemin-de-fer, entr'autres celle de Douai à Tourcoing, avaient été créées et un débarcadère très rudimentaire d'ailleurs, s'élevait au Lion d'Or à l'endroit où est restée la gare de Fives et qu'on appelait le *Long Pot*. C'était évidemment un sérieux avantage pour l'avenir de l'établissement du débarcadère lillois sur la place des Buisses. Le plan dressé par l'ingénieur en chef, Charibin, y définitivement la question. Le 3 février 1843 le Conseil municipal acceptait les plans d'installation de la Gare sur la place des Buisses.

***

La convention passée avec l'Etat imposait à la ville de Lille une dépense de un million trois cent mille francs non compris la valeur des terrains nécessaires à l'établissement d'un magasin à poudre en remplacement de celui qu'on allait exproprier. Six cent mille francs devaient être versés au ministère des travaux publics et sept cent soixante mille francs au ministère de la guerre pour la construction d'une nouvelle caserne de cavalerie. Le quartier militaire fut construit entre l'église Saint-André et l'Esplanade ; il porte aujourd'hui le nom de Négrier mais les vieux Lillois continuent à l'appeler : Caserne neuve. La poudrière fut transportée entre les remparts de la porte de Paris et l'hospice Gantois.

Le 29 mai 1844 tout l'ensemble du projet était adopté et l'emplacement des Buisses définitivement choisi. La société Rotschild devait être satisfaite ; les contribuables français allaient dépenser trente millions pour construire la principale ligne du chemin de fer du Nord ; les contribuables italiens allaient payer trois cent mille francs le débarcadère. L'entreprise naissait donc sous d'heureux auspices !

Aussi se promit-on de fêter grandiosement l'inauguration de la ligne Paris à la Belgique qui fut terminée deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1846. L'inauguration fixée au mois de juin, les préparatifs des réjouissances commencèrent au milieu de l'indifférence sinon de l'hostilité de la population. La compagnie voulait offrir un banquet monstre à ses invités : un train spécial amena à Lille soixante cuisiniers et cent marmitons.

Nos pères furent vexés dans leur amour-propre en apprenant qu'on faisait venir de Paris, non seulement les cuisiniers, les vitaulins, mais encore les tapisseries, les fleurs, les lustres, destinés à la salle du banquet. Pour protéger les cuisiniers — qui n'en pouvaient mais — contre l'hostilité des Lillois, il fallut mettre des factionnaires devant la maison qu'ils occupaient rue des Buisses. Sur ces entrefaites le Conseil municipal voulant coopérer à la fête, vota un crédit de douze mille francs dont trois mille « pour les pauvres, disaient les journaux, et neuf mille pour les riches, ce qui fait douze centimes par tête de pauvre et trente francs par tête de capitaliste ». Les neuf mille francs devaient servir à l'organisation d'un bal à l'Hôtel de Ville. Les édiles lillois à l'occasion du vote de ce crédit, virent s'élever contre eux toute la presse lilloise.

Ils tentèrent de répondre que la Ville invitée au banquet par la Compagnie se trouvait forcée et contrainte de remplir quelque obligation pour politesse. L'argument se tourna contre eux. On leur reprocha unanimement d'avoir accepté l'invitation de banqueter aux frais des contribuables. Pas une voix ne s'élève pour les défendre.

***

Le jeudi 12 juin 1846 étaient arrivés à Lille un certain nombre d'invités de M. de Rotschild, entr'autres, Jules Janin et Berlioz qui venaient diriger une cantate écrite par eux; le duc Decazes, Emile Pereire, administrateur de la Compagnie, Emile de Girardin, Theophile Gautier, Alexandre Dumas, Mérimée, une quantité de princes et de ducs de la Chambre des Pairs, Thiers, Odilon Barrot, Lamartine, Arago, députés, etc.

Toutes ces notabilités eurent grande peine à se loger. Vainement la municipalité avait fait appel aux bourgeois pour recevoir les invités de la compagnie du Nord. Tous s'y étaient refusés.

La fête eut lieu le dimanche 14 juin. Une estrade somptueuse avait été dressée sur les glacis de la porte de Tournai. M. de Rotschild trônait comme le véritable roi de France entouré du corps diplomatique, des ministres, des pairs et députés, reçut de l'archevêque de Cambrai venu en grande pompe de l'église Saint-Maurice la saintè bénédiction episcopale. Humblement, servilement, devant le richissime banquier israélite, le prélat courbait l'échine et quêtait un sourire.

Le duc de Nemours et le duc de Montpensier arrivèrent à la gare du Long-Pot, vers quatre heures. On rapporte qu'ils en sont repartis dès qu'ils eurent de satin blanc, et de trophées de drapeaux français et belges. Cinq régiments de ligne et une faible partie de la garde nationale (la plupart des bourgeois avait refusé de prêter leurs honneurs aux fils du roi comme à M. de Rotschild) formaient le haie le long de la voie sur une longueur d'une demi-lieue, malaisément à diligence le peuple resta chez lui.

Lorsqu'après avoir passé la revue sur les glacis, les princes, à cheval, rentrèrent par la porte de Tournai, dans la ville où nul drapeau ne flottait, vainement par leurs salutes gracieux et gracieux, essayèrent-ils de se faire acclamer. Pas un cri ne sortit de la foule, qui ne se découvrit même pas. Au point que le lendemain les journaux les plus hostiles au gouvernement regrettaient que les Lillois n'aient poussé le froid-deur jusqu'à ne pas répondre aux saluts de leurs hôtes. »

La réception fut quelque peu troublée, en outre, par un incendie qui s'était déclaré au Palais de Justice.

***

Dix-sept cents invités assistèrent au banquet. Le salle — qui servit ensuite de gare pendant de longues années — mesurait cent mètres de long sur soixante de large. Elle était soutenue par neuf colonnes ornées de drapeaux français et belges et éclairée par vingt-sept lustres de deux mille bougies. Les tapisseries, les guirlandes de fleurs, les bannéroles, tout était venu de Paris. Au dessert, Rotschild porta un toast au roi, et le duc de Montpensier répondit au milieu d'enthousiastes acclamations, des cris de : Vive le Roi ! Les voix des courtisans n'avaient pas d'échos au dehors. Maintenue à distance la foule assistait morne et silencieuse à ces fêtes princières au milieu desquelles devait luire, invisible aux yeux aveugles des satisfaits, le *Mane Thecel Pharès* écrit par le peuple lui-même.

Le bal de l'Hôtel-de-Ville n'avait réuni qu'un nombre infime de souscripteurs. Un incident assez étrange s'y produisit. Pour l'exécution de la cantate de Berlioz et Janin on avait dû demander le concours de chanteurs lillois, orphéonistes, professeurs du Conservatoire, élèves de M. Wattiez. Or, il était d'usage parait-il même à la cour, que les artistes appelés dans les réceptions et les bals passent y rester après le concert. Les organisateurs lillois éprouvèrent quelque résistance de la part des millionnaires invités qui ne voulaient pas coudoyer d'aussi petites gens : musiciens et chanteurs. Les chanteurs recevaient une carte d'invitation. N'ignorant pas les difficultés que leur admission avait rencontrées, ils s'empressaient tous de renvoyer l'invitation, et la cantate terminée ils se retirèrent en masse après avoir acclamé Berlioz et témoigné leur délaisn aux nobles et aux riches bourgeois présents.

A une heure du matin, les princes et les actionnaires du chemin de fer reprenaient le train pour Bruxelles.

***

Par plus d'un côté, cette époque ressemble à la nôtre ; avec l'appui de la haute bagne étendant ses tentacules sur toutes les richesses nationales, le clergé, dans notre ville, se forgeait, se rebellait contre les lois et cherchait à reconquérir les privilèges qu'il avait perdus. Heureusement alors, les bourgeois et les moyennes étaient libéres à leurs idées ; ils ne se laissaient pas toucher par l'influence néfaste de la femme complice du prêtre et ne sacrifiaient pas au bon ton et à la mode leurs convictions et leurs principes.

Nous avons dit plus haut que l'archevêque de Cambrai était rendu en grande pompe de l'église Saint-Maurice à la porte de Tournai. En effet, malgré l'arrêté municipal qui, depuis dix-sept ans, interdisait les processions, on avait vu le clergé sortir processionnellement de la cathédrale, traverser la rue des Morts, le Marché aux fils de lin, la rue de la Quenouette, la place des Reignaux, la rue de Priez. Sur le parcours des cérémonies ultérieures fait entendre. Néanmoins les cléricaux surpris eux-mêmes de la tolérance dont ils venaient de profiter décidèrent que le dimanche suivant, jour de la Fête-Dieu, les processions sortiraient dans la rue.

Il y eut en ville un vif mouvement d'indignation. *Plusieurs capitaines de la garde nationale déclarèrent spontanément qu'ils marcheraient avec leurs compagnies contre les processions si elles sortaient.* (1)

Le maire, M. Bigo, résista à la pression officielle et aux menaces des catholiques. Vainement, on essaya de faire valoir cet argument que Lille était la seule ville du Royaume où les processions fussent encore interdites.

Il prit un nouvel arrêté interdisant les manifestations extérieures du culte qui seraient disoutes même par la force. Et le clergé se soumit non sans protestations.

***

Les capitalistes du chemin de fer du Nord, insatiables dans leur lucre firent savoir à peu de temps de là à la municipalité lilloise que le débarcadère si chèrement payé par elle était insuffisant, qu'il était nécessaire d'abattre le massif de maisons qui le séparait de la place des Reignaux. La dépense nouvelle imposée à la Ville s'élevait à 450,000 francs. De nombreuses pétitions circulèrent pour que ce nouveau sacrifice ne fut point consenti. Les *calvairistes* reprirent leur campagne plus ardente que jamais.

Une commission municipale composée de MM. Bouthy, Verley, Poiret, Loisel, Barrois, Delespaul et St-Léger, examina la question et sur sa proposition le Conseil décida que les choses resteraient en l'état.

De gigantesques travaux correspondant avec l'agrandissement de Lille devaient quelque quinze ans plus tard apporter un bouleversement absolu du quartier mais cette partie n'entre pas dans le cadre de notre récit sur l'ancien Lille.

Paul ASSOIGNION.

(1) Journal le *Barbier*, 25 juin 1846.

Une nouvelle découverte française

La *Revue des Revues*, qui a été la première à lancer le cinématographe, apporte les détails et preuves d'une nouvelle découverte destinée à émotionner vivement le monde savant et les praticiens. Il ne s'agit de rien de moins que de fabriquer des *couleurs-lumière* sans employer aucune substance colorante. L'invention est due à M. Charles Henry, directeur du laboratoire de physiologie de la Sorbonne, qui communique à notre *confrère* de curieux dessins et un échantillon de l'*irichromatine* découverte par lui.

Le procédé, en deux mots, consiste en ceci :

On fait dévoiler et émerger un papier sans fin, enroulé sur un cylindre immergé au fond de l'eau par un mouvement spécial de la couche liquide, on produit des ondes ; le papier se recouvre d'une couche mince et uniforme.

On peut produire ainsi du papier au kilomètre. C'est moins artistique que la première méthode, mais c'est plus rapide et cela répond mieux aux besoins de la grande consommation.

En somme, on arrive à faire l'œuvre d'un chimiste les couleurs les plus étranges et les plus pittoresques.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 29 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Hanotaux a entretenu le Conseil des négociations se poursuivant à Constantinople, et de la situation en Crète.

M. Darlan a fait signer un mouvement judiciaire portant nomination dans les ressorts des Cours d'appel de Nancy, Besançon et Toulouse.

Municipalité révoquée

Narbonne, 29 juin. — Un décret présidentiel révoque la municipalité socialiste.

M. Ferroul en a été informé et a suspendu par un arrêté préfectoral pour avoir signé une affiche injurieuse pour le gouvernement à la suite d'une décision du conseil d'Etat annulant les élections municipales.

La santé de M. Bourgeois

Paris, 29 juin. — Nous sommes en mesure de démentir les nouvelles alarmantes que l'on fait courir sur la santé de M. Léon Bourgeois. L'ex-sypèle dont il souffre suit son cours régulier.

LE POURVOI JAURÈS

« Petite République » et « Dépêche »

Paris, 29 juin. — La Chambre des requêtes à la Cour de cassation présidée par M. Fanon, vient de rejeter le pourvoi formé par M. Jaurès *La Petite République* et la *Dépêche* de Toulouse contre l'arrêt de la Cour d'appel de Toulouse en date du 20 juillet 1896.

Cet arrêt condamnait M. Jaurès, *La Petite République* et *La Dépêche* de Toulouse pour immixtion illicite et abusive dans la grève des verreries de Carmaux, à payer la somme de 15,000 francs de dommages-intérêts à M. Ressayède dont le Conseil d'administration des verreries de Carmaux.

L'arrêt, d'après les conclusions de M. le conseiller rapporteur Guillot, a été rendu à l'audience du procureur général Duval, tout en reconnaissant que l'intervention d'un tiers dans une grève est licite, estime que cette intervention est *illicite* si elle cause un préjudice à autrui en devenant *dolosive* et donne des lors droits de demandes de dommages-intérêts.

Le bâtonnier du barreau de Paris

Paris, 29 juin. — Me Ployer, a été élu bâtonnier au second tour de scrutin, par 306 voix contre 282 à Me Decori.

Grève monstre

Lyon, 29 juin. — Les ouvriers maçons en grève depuis un mois, ont pu décider les ouvriers du bâtiment à suivre leur usage. 3,000 ouvriers représentant les diverses professions ont voté la grève; si les autres suivent les promoteurs du mouvement gréviste, trente ou quarante mille travailleurs chômeront.

Grand incendie à Reims

Reims, 29 juin. — Un incendie a détruit, ce soir, l'usine de MM. Birmant et Nigaut, distillateurs, fabricants de chocolat et négociants en épicerie. Les pertes sont évaluées à 800,000 fr. Il y a assurance. On ne signale aucun accident de personne.

La Chambre

Séance du 29 juin 1897

Avant séance

Les affranchissements postaux

M. Chassaing a déposé un amendement au budget tendant à ce que, à dater du 1er janvier 1898, la taxe des lettres à l'intérieur soit réduite de 0.15 à 0.10 la carte postale de 0.10 à 0.05. La taxe des journaux serait de 0.01 par 50 grammes. Les différentes taxes seraient applicables aux colonies et pays de protectorat.

Commission des douanes

La commission des douanes s'est réunie aujourd'hui. M. Balsan, chargé d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'étendre l'admission temporaire aux fils de laine employés à la fabrication des lacets, est d'avis d'approuver cette proposition.

M. Balsan est chargé de préparer un rapport en ce sens.

M. Martinon donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif au relèvement des droits sur les viandes de porcs et dérivés et sur les salaisons étrangers importés en France. Ce rapport est adopté après une discussion à laquelle ont pris part le rapporteur, MM. Graux, Lechevallier, Charles Roux, du Périer de Larsan.

La commission des douanes met à l'ordre du jour de sa prochaine séance, avec le rapport de M. Balsan, l'examen de plusieurs propositions demandant un relèvement de droits sur les graines oléagineuses et huiles de coton étrangères.

La séance

La séance est ouverte à 1 h., sous la présidence de M. Sarrien, vice-président.

La commission d'enquête

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'une commission d'enquête de 32 membres sur le Panama.

Le scrutin est ouvert à 1 h. 20 et fermé à 3 heures moins 10.

Il y a en 574 votants. La liste distribuée, dont nous avons donné la composition hier, était dressée par ordre alphabétique et portait comme intitulé « liste arrêtée après entente de tous les groupes de la Chambre. »

Le scrutin donne les résultats suivants :

Sont nommés: MM. de La Batut, de l'Union progressiste, par 351 voix; Morel, républicain et M. Guillemet, de l'Union progressiste, par 347 voix; Lebret, républicain, par 346 voix; Henri Blanc, républicain, 344 voix; Goujon, Labarthe, républicaine, 343 voix; Valière de l'Union progressiste, Desjardin, rellié à Bienvenu Martin, 348 voix; du Périer de Larsan, républicain, 340 voix; Le Mare, républicain, 349 voix; Trélat, 338 voix; de Lanjuinais de la droite, 330 voix; Clapot, sauvage, 236 voix; Dejean, républicain, 336 voix.

Philippon de l'Union progressiste, 335 voix; Pichon, 335 voix; Barrès, radical-socialiste, 335 voix; Hugot, de la gauche progressiste, 330 voix; Gamard, de la droite, 329 voix; de Casabianca, de la gauche progressiste, 329 voix; Le Hérissé, sauvage, 329 voix; de Ramel, de la droite, 327 voix; Alexandre Réforcé, de la gauche progressiste, 326 voix; Doumergue, radical-socialiste, 321 voix; Guyot-Dessaigne, de la gauche progressiste, 348 voix; Bertrand, radical-socialiste, 314 voix; Viviani, socialiste, 301 voix; Rouanet, socialiste, 300 voix.

Comme on le voit, la liste dressée par les présidents des groupes est due.

LE PRIVILÈGE

de la Banque de France

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Jourdan (Var), sur l'article 3, défend un amendement tendant à fixer le montant de la redevance payée par la Banque au produit du 8e du taux de l'escompte par le chiffre de 50 millions de productive.

L'amendement combattu par la commission, est repoussé par 325 voix contre 207, et l'article 3 adopté.

On vote ensuite l'article 4 stipulant que les avances antérieures, dont le total atteint 140 millions, cesseront de porter intérêt.

Sur l'article 5 qui fixe à 50 millions l'avance nouvelle sans intérêt consentie par la Banque, M. Marcel Habert soutient un amendement tendant à élever cette avance à 100 millions.

Repoussé par le gouvernement et la commission, l'amendement est rejeté par 324 voix contre 240.

M. Pelletan propose alors d'élever le chiffre à 70 millions. En Belgique, l'Etat touche un intérêt pour les avances de la Banque. Rien, en France, en lieu de demander un intérêt, l'Etat demande à la Banque une avance permanente qui est le résultat d'un forfait. Le chiffre de 70 millions constituerait de l'Etat augmentera d'année en année, dans dix ans le chiffre de 40 millions ne sera plus exact. Le chiffre de 70 millions est donc rationnel. (Très bien à gauche).

La proposition de M. Pelletan est repoussée par 307 voix contre 241 et l'art. 5 adopté.

Sur l'art. 6, M. Robouilin reprend, sous forme d'amendement un projet qui a été déjà repoussé par la Chambre. Il s'agirait, afin de simplifier les services et de réduire les dépenses de l'Etat, de faire remplir par la Banque, gratuitement, à Paris partout où elle a des succursales, les fonctions lilles de trésoriers-généraux et receveurs particuliers des finances.

M. Robouilin développe longuement son amendement qui est repoussé par 434 voix contre 64.

On repousse un amendement de M. Guillemet et les articles de 6 à 9 sont adoptés sans modification.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La Chambre décide ensuite de tenir une séance exceptionnelle mercredi prochain pour discuter le projet relatif aux services postaux.

Physionomie de la Chambre

Que les temps sont changés ! Il y a cinq ans, quand il s'est agi de présenter une commission d'enquête sur le Panama, une lutte passionnée s'engagea entre les divers partis de la Chambre. Il fut, en effet, très difficile à trouver à s'assurer la majorité dans la commission, du moins d'entrer le plus grand nombre de sièges possibles. Pendant toute la journée, l'agitation la plus vive régna dans les couloirs et les séances reprises, des altercations fort vives s'engageront, qui parfois faillirent dégénérer en véritables pugilats.

Aujourd'hui, la nomination d'enquête n'a été qu'une sorte de formalité. Une liste commune avait été dressée par les groupes et le seul intérêt était de savoir si certains noms portés sur cette liste ne seraient pas plus ou moins biffés par les volants. Aucun incident n'a eu lieu pendant le scrutin, auquel n'a même pas participé M. Brisson. Obligé de se rendre au Palais-de-Justice pour prendre part à l'élection du bâtonnier, l'honorable président avait cédé le fauteuil à M. Sarrien et n'est revenu s'y asseoir qu'au moment où la Chambre venait de reprendre le débat sur le Panama.

L'accord conclu entre les divers groupes pour le choix des futurs commissaires, a été maintenu jusqu'au bout. La liste entière a été élue au premier tour. Quelques défections se sont pro-